

NEGOCIATIONS DECFO-SYSREM

<p>Résolution de l'Assemblée des Délégués-es de la FSF adoptée à l'unanimité le 5 décembre 2007 à Lausanne</p>

CONSIDERANT

- Le périmètre des négociations défini au 3 décembre par la Délégation du Conseil d'Etat aux Ressources Humaines (DCERH) :
 1. le système de progression salariale (dégressif ou linéaire)
 2. les modalités de bascule dans les nouvelles fonctions
 3. la durée de la progression salariale (nombre d'annuités)
 4. le montant global alloué au changement de système
 5. les indemnités
 6. l'organe de recours / réexamen
 7. la mise en cohérence de certaines fonctions
 8. les modifications de la Loi sur la Caisse de pensions/LPers
- Que 3 jours de négociations (09h00-17h00) ont été planifiés avec la DCERH d'ici au 4 février 2008, ainsi qu'une séance dite "technique" le 19 décembre 2007,
- Que la FSF estime, à ce stade, pouvoir contrer et améliorer les propositions de la DCERH par la négociation,

L'Assemblée des Délégués-es de la FSF

1) Donne mandat au Bureau exécutif et au Comité central de promouvoir toute mesure de mobilisation qui permettra d'accompagner efficacement le travail des négociateurs de la FSF ;

2) Considère qu'en l'état du dossier, il y a lieu d'entreprendre avec détermination les négociations et de préparer les moyens de lutte (manifestation, grève etc..) et les mettre en œuvre au moment où l'état des négociations l'exigera ;

3) Estime, dans ce cadre, qu'il serait prématuré et hautement contre-productif de lancer un mot d'ordre de grève dans l'immédiat ;

4) Appelle à maintenir toute l'unité syndicale possible dans ce dossier ;

5) Demande que l'Assemblée des Délégués de la FSF soit convoquée à l'issue de la séance du 18 janvier 2008 pour établir un bilan de l'état des négociations et décider de la suite de la mobilisation ;

6) Invite les membres de la FSF présents à l'AG du personnel du 6 décembre à défendre l'esprit de la présente résolution.